

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2026 de Vallée de Joux Tourisme

Date : Mardi 16 juin 2026 à 19h00

Lieu : Centre Sportif Vallée de Joux

Présidence : Bertrand Meylan

Présents : 71 personne présentes

Excusés : 41 personnes excusées

Ordre du jour :

1. Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 25 juin 2025
2. Rapport du Président
3. Rapport d'activités 2025 du Directeur
4. Comptes 2025
 - Rapport du Directeur
 - Rapport de l'organe de révision
5. Fixation des cotisations annuelles
6. Modification des statuts
7. Élections au Comité
8. Projets et activités en cours
9. Divers et propositions individuelles

0. Préambule

Bertrand Meylan souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette Assemblée Générale ordinaire.

Pour assurer le bon déroulement des votations du jour, deux scrutateurs doivent être désignés. Anne Witzig et Fabrice Audemars sont proposés et acceptés par l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite détaillé. Celui-ci étant accepté tel que présenté, l'assemblée s'ouvre à 19h10.

1. Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 25 juin 2025

Le PV de la dernière assemblée est approuvé à l'unanimité, sans demande de modification, avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du Président

Bertrand Meylan présente avec beaucoup de plaisir les résultats de l'année 2025, qui a marqué une étape importante dans l'histoire de Vallée de Joux Tourisme, en tant que premier exercice complet dans les nouveaux locaux au Pont.

Les résultats démontrent que le souhait de faire de ce lieu un espace vivant, ouvert sur la région, utile aussi bien aux visiteurs qu'aux habitants de la Vallée de Joux, s'est bel et bien concrétisé. Ce déménagement a profondément transformé la manière de travailler des collaborateurs, d'accueillir les visiteurs et de collaborer avec les partenaires régionaux, grâce à un véritable espace multiservices, fréquenté et vivant tout au long de l'année.

Le tourisme évolue rapidement. Les attentes des visiteurs changent, les enjeux environnementaux prennent une place toujours plus importante et les destinations doivent sans cesse se réinventer. Dans ce contexte, le rôle de l'Office du Tourisme est d'accompagner ces évolutions tout en restant fidèle à l'identité authentique qui fait la force de la Vallée de Joux.

Rien de tout cela ne serait possible sans les collaboratrices et collaborateurs qu'il tient à remercier chaleureusement pour leur capacité d'adaptation, leur professionnalisme et leur engagement.

Il remercie également ses collègues du Comité, les membres, les partenaires, les communes, les prestataires touristiques, ainsi que l'ensemble des acteurs économiques et associatifs de la région pour leur confiance et leur collaboration.

En conclusion, l'année 2025 restera pour Vallée de Joux Tourisme une année fondatrice, durant laquelle de solides bases ont été posées, permettant d'aborder les années à venir avec confiance, détermination et enthousiasme. Les défis ne manqueront pas, mais les opportunités sont nombreuses de continuer à faire rayonner la Vallée de Joux, à valoriser ses richesses et à construire un tourisme durable, innovant et bénéfique pour l'ensemble de la destination.

3. Rapport d'activités 2025 du Directeur

Le Président passe la parole à Cédric Paillard, Directeur, pour la présentation du rapport d'activités, avec comme fil rouge l'accueil d'un séjour touristique.

De nombreux résultats chiffrés de l'exercice 2025 sont évoqués : visites et ventes à l'Office du Tourisme, fréquentation des sites et activités touristiques, nuitées hôtelières et para hôtelières, ouverture des activités hivernales, consultation du site internet, ressources humaines, ...

Le rapport d'activités est à retrouver dans son intégralité dans la brochure distribuée à tous les participants, ainsi que sur le site internet de Vallée de Joux Tourisme, dans l'« Espace Membres » : myvalleedejoux.ch/membres.

Bertrand Meylan met le rapport d'activités 2025 en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le rapport est mis en votation et accepté à main levée, à l'unanimité.

4. Comptes 2025

Bertrand Meylan laisse à nouveau la parole à Cédric Paillard pour la lecture et le commentaire des comptes 2025. Ce dernier passe en revue le bilan, puis les comptes de pertes et profits. Le résultat d'exploitation affiche un bénéfice de CHF 14'609.48.

Une fois la présentation terminée, Bertrand Meylan présente le rapport de Charles Fontannaz de la Fiduciaire VSF Audit SA, qui recommande d'accepter les comptes tels que présentés.

Bertrand Meylan ouvre la discussion sur les comptes 2025.

La parole n'étant pas demandée, Bertrand Meylan procède à la votation. Les comptes 2025 sont acceptés à main levée, à l'unanimité.

Bertrand Meylan propose à l'assemblée de reconduire le mandat de VSF Audit SA pour l'exercice 2026. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Fixation des cotisations annuelles

Bertrand Meylan passe la parole à Cédric Paillard. Lors de l'Assemblée Générale 2025, il avait été annoncé que le Comité proposerait un nouveau barème pour l'année 2026. Cette révision a finalement été abandonnée, en raison de la conjoncture économique. Ainsi, seuls des ajustements ont été faits pour certains membres qui ont changé de catégorie en raison de la taille de leur entreprise et de leur secteur d'activités, dans un souci de cohérence.

Le Comité de Vallée de Joux Tourisme propose donc de maintenir le barème déjà en vigueur, à savoir :

- Membres individuels et chalets d'alpage : CHF 40.-
- Petites entreprises, associations, hébergements de groupes : CHF 70.-
- Buvettes, chambres d'hôte, appartements de vacances, campings, prestataires d'activités, commerces de proximité : CHF 100.-
- Moyennes entreprises : CHF 130.-
- Grandes entreprises et restaurants : CHF 200.-
- Téléskis, Centres Nordiques : CHF 260.-
- Banques : CHF 330.-
- Hôtels : CHF 350.-

Pour rappel, la cotisation à la carte d'hôte ValPass dont les hébergeurs s'acquittent n'est pas comprise dans ces montants.

Bertrand Meylan procède à la mise en votation. Les montants proposés sont acceptés à main levée, à l'unanimité.

6. Modification des statuts

En prévision de la fusion des communes au 1^{er} janvier 2027, une révision des statuts au sujet de la gouvernance de l'Office du Tourisme s'avère nécessaire.

Le Comité de Vallée de Joux Tourisme propose les modifications suivantes :

- Dans l'Art. 13 « La Feuille d'Avis de la Vallée de Joux » est remplacé par « **La Feuille** ».
- L'Art. 15 « Les Communes de L'Abbaye, du Chenit et du Lieu détiennent 20 voix chacune » sera remplacé par l'Art. 15b qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027 « **La Commune de La Vallée de Joux détient 60 voix** »
- L'Art. 18 sur la composition du Comité sera remplacé par l'Art. 18b qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027 :
« **Le Comité est nommé par l'Assemblée générale, à l'exception des délégués municipaux, désignés par leur Municipalité respective** »
 - a) ~~3 délégués municipaux~~ **remplacé par 2 délégués municipaux**
 - g) **1 « représentant des partenaires externes »** (nouveau siège)
- Art. 31. Entrée en vigueur
Les présents statuts ont été adoptés en Assemblée générale tenue au Sentier, le 16 juin 2026.

Ils remplacent et annulent les statuts précédents de l'Association ; ils rentrent en vigueur de suite à l'exception des articles 15b et 18b qui rentrent en vigueur le 1^{er} janvier 2027 et qui annulent et remplacent les articles 15 et 18.

Bertrand Meylan ouvre la discussion au sujet de ces modifications.

Olivier Piguet souhaite savoir ce que signifie « représentant des partenaires externes ».

Cédric Paillard explique que ce siège sera destiné à un partenaire de Vallée de Joux Tourisme extérieur à la destination, de manière à bénéficier des conseils d'une personne concernée par le développement touristique local, mais externe à la région.

Bertrand Meylan met en votation la révision de ces quatre articles.

Ces modifications sont acceptées à main levée, à l'unanimité.

7. Élections au Comité

Deux membres du Comité ont officiellement remis leur démission et doivent ainsi être remplacés. Il s'agit de Grégory Lavorel et Jâmes Favre qui sont vivement remerciés au nom de l'assemblée et du Comité pour leur engagement en faveur de Vallée de Joux Tourisme.

Pour faire suite à ces démissions, les personnes suivantes ont fait part de leur candidature :

- **Olivier Calabro**, futur Président du Conseil exécutif du Village du Pont, comme représentant des « **villages** ».
- **Florian Cuendet**, Président du Centre Nordique Le Lieu / Les Charbonnières comme représentant « **Nature, sports et loisirs** ».
- **Serge Audemars**, Président des Grottes de Vallorbe, comme représentant des « **Partenaires externes** ». En cas d'élection, celui-ci siégerait officiellement dès le mois d'août.

Tous trois sont élus à l'unanimité sous les applaudissements de l'Assemblée. Bertrand Meylan souhaite la bienvenue à Olivier Calabro, Florian Cuendet et Serge Audemars au sein du Comité.

Stéphanie Moret souhaite relever le manque de représentation féminine au sein du Comité de Vallée de Joux Tourisme, avec une seule représentante.

Bertrand Meylan lui assure que cette situation n'est pas délibérée et qu'il est le premier à déplorer le manque de candidatures féminines.

8. Projets et activités en cours

Bertrand Meylan passe la parole à Cédric Paillard pour la présentation des principaux projets en cours.

Cédric Paillard souhaite débiter en faisant un nouveau bilan de l'évolution de l'Office du Tourisme et de sa clientèle depuis le déménagement du Sentier au Pont. Il relève la plus grande disponibilité du personnel pour la clientèle touristique, une meilleure compréhension du champ d'activités de la structure, ainsi qu'une nouvelle dynamique d'entreprise et de nouveaux membres.

Des projets conséquents et enthousiasmants occupent Vallée de Joux Tourisme en ce moment :

- L'élaboration de la stratégie touristique 2027-2031
- La participation à la construction d'une marque territoriale avec Vallée de Joux 360°
- La construction d'un nouveau site internet d'ici à fin 2026
- La refonte complète de l'Info Guide d'ici début 2027
- Le rapprochement avec les sites de Vallorbe, partenaires de longue date avec lesquels de nouvelles synergies sont envisagées

Il clôt ce point en annonçant en primeur qu'il sera désormais possible de procéder à l'achat de titres de transport et au renouvellement d'abonnements Mobilis auprès de Vallée de Joux Tourisme, ceci dès demain.

9. Divers et propositions individuelles

Bertrand Meylan repasse la parole à Cédric Paillard pour la lecture d'un courriel reçu dans le délai statutaire de la part de Monsieur Georges Verdon, excusé ce soir :

Merci d'informer l'assemblée suite à mon intervention de l'année dernière et les trois remarques mentionnées (C.Paillard, B. Meylan et C. Bifrare) qu'elles n'ont apporté aucun changement quant à l'usage des passerelles par les vélos.

Sur la base de la confirmation de Monsieur Paillard (usage des passerelles interdit au cycles/cyclomoteurs) et par mesure de clarification, je propose de compléter/remplacer la signalisation actuelle par le signal officiel OSR / réf. 2.05 "circulation interdite aux cycles et cyclomoteurs " soit un disque à bord rouge avec le symbole "vélo" en noir.

Une réponse écrite a été adressée à Monsieur Verdon en date du 27 mai 2026, l'informant que Vallée de Joux Tourisme n'est pas compétent en la matière.

En complément, Bertrand Meylan souligne que ce sujet sera traité par les nouvelles autorités de la Commune de La Vallée de Joux.

Conformément à l'article 13 des statuts, aucune autre demande écrite 7 jours avant l'assemblée n'ayant été reçue, aucune proposition ne pourra être suivie d'une votation. Le champ des divers est néanmoins ouvert.

Stéphanie Moret : Est-ce que la digitalisation du ValPass est prévue dans le cadre de la stratégie 2027-2031 ?

Bertrand Meylan lui confirme que c'est bien le cas.

Bertrand Mouquin : Est-ce que la problématique des camping-cars sera traitée comme il se doit, afin de proposer un nouvel emplacement de taille suffisante pour remplacer le terrain de la famille Bircher à la Rue du Lac au Pont, aujourd'hui fermé ? Il s'agit d'éviter que ces véhicules stationnent dans des secteurs interdits.

Christophe Bifrare, Syndic de L'Abbaye et Vice-Président de Vallée de Joux Tourisme, précise qu'aucune discussion n'est possible pour l'instant au sujet de la mise à disposition de ce terrain. La répression dans les zones non autorisées est effectivement la prochaine étape à envisager.

CP souligne que le système actuellement en place satisfait beaucoup de monde, bien qu'il soit probablement toujours possible de faire mieux.

Bertrand Meylan en profite pour signaler le gros travail réalisé par le Parc Jura vaudois qui a fourni une signalétique claire et uniforme pour tous les emplacements autorisés sur son territoire.

Denise Grünenwald : Quelles sont les intentions de Vallée de Joux Tourisme au sujet du développement du tourisme équestre dans la région, thème évoqué dans le rapport d'activités ? Elle relève que les cavaliers de la région ne sont pas forcément favorables au développement de sentiers dédiés.

Cédric Paillard explique que l'Office du Tourisme est plutôt dans une démarche de valorisation de l'offre existante, notamment avec le recensement des boxes à louer. Il n'est en revanche pas prévu de créer des parcours balisés, car les démarches administratives nécessaires sont conséquentes.

Jean-Louis Reymond : Afin d'être plus inclusif, il pourrait être pertinent d'utiliser un micro pour les questions/réponses l'année prochaine.

Vallée de Joux Tourisme prend bonne note de cette suggestion.

Bertrand Meylan clôt le champ des divers et repasse la parole à Cédric Paillard.

Ce dernier souhaite conclure en remerciant ses collaboratrices. Il adresse également un merci tout particulier à Bertrand Meylan qui présidait ce soir sa dernière Assemblée Générale. Il sera remercié de manière officielle lors de l'Assemblée Générale 2027 qui est d'ores et déjà fixée au 16 juin 2027, dans un lieu à définir.

La parole n'étant plus demandée, Bertrand Meylan lève la séance à 20h20.


Bertrand Meylan, Président


Aurélie Brocard, auteure du PV